



Déclaration matériaux et environnement

Produit	Type	ASM105S F152 ASM115S F152 ASM105S F152U
	Désignation	Servomoteur de volet rapide
	Assortiment	Servomoteurs électriques
Fabrication du produit	Consommation énergétique annuelle habituelle	15.5 kWh
	Conformité CE	PDS 51.042
	Maintenance, entretien	PDS exempt de maintenance
	Profit pour l'environnement	voir dernière page
Risques pour l'environnement en cas de dommage	Selon protection incendie	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2
	Charge calorifique ⁽¹⁾	7.5 MJ
	Part teneur halogène (provoque développement de fumée corrosive)	Câble de raccordement
	Liquides polluants l'eau	Lubrifiant
	Substance explosive	aucune
Emballage*	Carton ondulé PAP 20	42 g

⁽¹⁾ Voir **Remarques** sur la dernière page

*Directive 94/62/CE et documents annexes, décision 97/129/CE

Matériaux	Poids total du produit ⁽²⁾	730 g	Feuille données sécurité	Code déchet CE **
Plastique				
PC		122 g	Oui	20 01 39
PBT		27 g	Oui	20 01 39
POM		12 g	Oui	20 01 39
POM+20%PTFE		5 g	Oui	20 01 39
PA66		8 g	Oui	20 01 39
EPDM/PP		5 g	Oui	20 01 39
PPS		1 g	Oui	20 01 39
Feuille PP		1 g	Oui	20 01 39
Métal				
Acier		240 g	Inutile	20 01 40
Zinc injecté		93 g	Inutile	20 01 40
Métaux frittés		66 g	Inutile	20 01 40
Circuit imprimé				
Circuits imprimés équipés, soudure sans plomb		25 g	Inutile	20 01 36
Composants spéciaux				
Moteur		35 g	Inutile	20 01 36
Câble PVC (y compris fils Cu)		85 g	Inutile	20 01 36
Lubrifiant Shm, graisse longue durée synthétique		5 g	Oui	20 01 26

Remarque

Teneur en silicone: L'appareil est exempt de silicone

Dangerous inhalants

SVHC ingrédient		Nome de ingrédient	Concentration efficace par article,% w / w Description de l'ingrédient
CAS-numéro	EN-numéro		
7439-92-1	231-100-4	mener	<10
-	-	-	-

⁽²⁾ Voir **Remarques** sur la dernière page

**Directive 75/442/CEE et documents annexes, décision 2001/118/CE

Elimination des déchets**Produit:**

L'appareil permet d'être éliminé en tant que déchet d'équipements électriques ou électroniques (casse électrique / électronique) et ne doit pas être éliminé en tant qu'ordure ménagère. Ceci concerne en particulier les circuits imprimés équipés.

En référence à la Directive RoHS 2002/95/CE, la Fr. Sauter SA applique un processus de fabrication à brasage sans plomb depuis le 1er juillet 2006.

Un traitement particulier des composants spéciaux est impératif selon la loi ou pour des raisons écologiques.

Emballage:

Recyclable

La législation locale en cours est à respecter.

Remarque particulière:

aucune

Remarques**(1) selon type de charge calorifique:**

aucune

(2) selon type de poids:

aucun

Profit pour l'environnement

- Après avoir retiré le ressort interne: Démontage simple pour élimination dans les règles de l'art
- Peu de consommation d'énergie
- Haute performance par rapport au poids et aux dimensions

Exclusion de responsabilité: Cette déclaration sert exclusivement à titre d'information.

Des écarts peuvent survenir le cas échéant sans préavis par rapport aux informations contenues.

Fr. Sauter SA décline toute responsabilité sur les conséquences pouvant survenir en raison des informations ci-dessus.

D'autres informations concernant l'environnement et l'élimination des déchets sont diffusées spécialement par les représentations locales Sauter.